

Une initiative de l'Echevinat de la participation citoyenne



C'EST DÉCIDÉ, NOUS CRÉONS NOTRE COMITÉ DE QUARTIER

C'est décidé, nous créons notre comité de quartier !

Ça y est !

Vous avez sympathisé avec vos voisins, vous voulez faire vivre la vie de votre quartier, mettre en place des projets ou être en contact avec la Commune concernant des sujets qui touchent votre quotidien...

Bref, vous souhaitez créer un comité de quartier !

Mais vous vous sentez un peu démuni, et vous vous posez quelques questions avant de vous lancer dans cette grande aventure :



**Comment structurer notre comité de quartier ?
Pour quels objectifs, projets ou réalisations ?
Comment fédérer un groupe de voisins et l'inciter à participer à l'aventure ?**

Comment la Commune d'Ecaussinnes peut-elle nous aider, et soutenir notre projet aussi bien sur le plan matériel que logistique ou financier, et nous accompagner ensuite vers l'autonomie ?

Cela tombe bien !

La Commune d'Ecaussinnes soutient la création de comité de quartier.

Vous trouverez, dans cette boîte à outil, une série de trucs et astuces qui visent à vous accompagner pas à pas dans la création de votre comité.

Celle-ci est inspirée d'expériences qui ont réussi dans diverses entités et nous espérons qu'elle permettra de vous aider dans cette démarche.



**Besoin de conseils ou d'une aide personnalisée ?
N'hésitez pas à contacter le service participation citoyenne
(cordonnées en fin du document)**



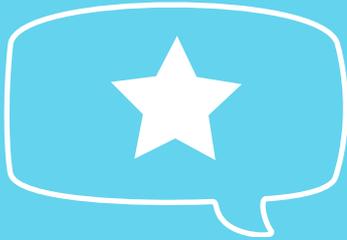
Il n'y a pas qu'une recette pour créer un comité de quartier. N'hésitez donc pas à vous éloigner de ce guide si vous en sentez le besoin !

Les avantages d'un comité pour mon quartier ?

Un comité de quartier, c'est l'occasion de faire vivre le village, d'aller à la rencontre de ses voisins, de partager des moments de convivialité, de développer des projets et la solidarité de proximité.

En habitant un quartier, vous le connaissez au plus près. Les comités jouent un rôle de relai en permettant un échange d'informations entre les habitants et la commune concernant les sujets qui touchent votre quartier.

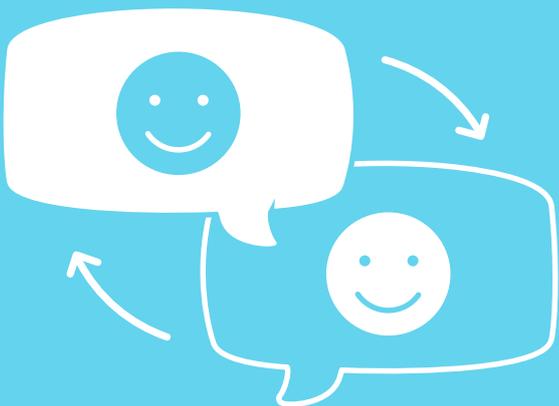
En inscrivant votre comité vous pouvez :



Être informé par la Commune **d'opportunités** pour votre quartier (activités ludiques, mobilier urbain, sapin de Noël, etc.)



Être **informé prioritairement** par la Commune et **consulté** concernant les sujets qui touchent votre quartier



Participer à des **rencontres régulières** avec vos représentants communaux



Bénéficier d'un **budget participatif** pour la mise en place de projets de quartier



Être présent sur le **site communal** dans l'espace réservé aux comités de quartier

Comment procéder ?

Munissez-vous d'un plan récent d'Ecaussinnes

L'objectif est de déterminer la limite de votre quartier. Il s'agit de la première étape, et pourtant, elle n'est pas si simple ! En effet, même si certaines délimitations naturelles (rivière) ou artificielles (chemin de fer, route nationale) peuvent représenter une limite objective, un quartier possède bien souvent des frontières plus subtiles d'ordre sociologique, émotionnel, historique. Et celles-ci évoluent parfois dans le temps !

Seuls les habitants d'un quartier sont habilités à en tracer les limites selon leur ressenti, sans toutefois porter préjudice aux habitants des quartiers limitrophes.

Il est conseillé de ne pas voir trop grand dans un premier temps. Les limites de votre comité pourront aussi éventuellement évoluer au fil du temps.



Besoin d'un plan papier d'Ecaussinnes ?

Le service participation citoyenne peut vous en fournir un gratuitement :
067/49.32.53 ou anne.walem@ecaussinnes.be

Organisez une petite réunion

Afin d'exposer votre projet et de délimiter ensemble ce que vous considérez comme votre quartier. C'est l'occasion de discuter de vos attentes pour le comité que vous allez créer. Par exemple : organiser une fête de quartier, être en contact avec la Commune pour les sujets qui touchent le quartier, développer des relations de voisinage, développer un projet de quartier grâce à un soutien financier de la Commune, etc.

Il y a mille et une bonnes raisons de créer un comité de quartier !

Com-mu-ni-quez !

Informez les habitants du quartier de la tenue prochaine de votre réunion par divers moyens : tracts, bouche-à-oreille, affiches, etc.



Tracts : Ce peut être une simple feuille A4 dactylographiée, mais dans tous les cas, n'oubliez pas de renseigner un éditeur responsable et, si vous distribuez un tract, la mention « ne pas jeter sur la voie publique ».

Prévoyez de petits badges nominatifs

Avez-vous pensé au fait que tous les voisins ne se connaissent pas forcément ? Prévoyez de petits badges nominatifs. Pas besoin de faire des frais, un simple carton épinglé suffira.

Bravo ! Vous êtes presque prêts pour votre première réunion

Dans la suite de ce fascicule, nous donnerons des exemples de ce qui peut-être abordé lors de cette première réunion.

Quels types de projets souhaitez-vous mettre sur pied ?

Les comités de quartier sont des entités indépendantes, rassemblant des citoyens autour d'objectifs communs. Il existe de nombreuses possibilités. Et si les envies et les attentes de chacun vis-à-vis d'un comité de quartier était à l'ordre du jour de cette première réunion ?

Pour vous donner de l'inspiration, voici quelques exemples de projet menés par des comités de quartier : la fête des voisins, un vide grenier, un petit déjeuner, etc.

Une entraide peut aussi s'organiser au sein du quartier : baby sitting, accueil extra scolaire, prendre soin de votre animal de compagnie en votre absence, réaménager les espaces verts et bien d'autres choses.

La Commune d'Ecaussinnes soutient la mise en place de projets de quartier grâce aux budgets participatifs. C'est l'occasion d'aborder le sujet entre vous et de déterminer vos priorités.



Chaque année, un appel permet aux comités de proposer un projet collectif de quartier qui pourra bénéficier d'un financement de maximum 3000 €. Pour plus d'informations sur les modalités d'octroi d'un budget participatif, contactez le service de la participation citoyenne.



FICHE 4

Devenez un interlocuteur privilégié de la Commune

En tant que comité de quartier, vous serez informé prioritairement par la Commune et consulté concernant les sujets qui touchent votre quartier : travaux de voirie, mobilité, entretien des espaces verts, etc.

Vous pourrez participer à des rencontres régulières avec vos représentants communaux. Afin de vous aider et de vous accompagner dans la réalisation de vos projets, un 'guichet unique' a été créé. Il sera l'intermédiaire privilégié entre votre comité, les services communaux et les élus. Il pourra également vous accompagner dans vos démarches administratives : prêt de matériel, rédaction d'une Charte ou création de votre ASBL, prise de rendez-vous avec les autorités, etc.



N'oubliez pas d'inscrire votre comité auprès du service de la participation citoyenne de la Commune d'Ecaussinnes pour être tenu informé des projets concernant votre quartier.

FICHE 5

Comment organiser notre comité de quartier ?

N'hésitez pas à vous répartir les rôles. Au départ, il y a toujours un petit groupe de personnes - voire une seule personne - désireuse(s) de porter les intérêts du quartier, mais personne ne peut travailler seul(e). Un groupe 'porteur' de 4 ou 6 personnes peut suffire pour débiter, mais il faut très vite lancer un appel aux bonnes volontés et candidatures.

Cependant pas d'inquiétude, il est tout à fait possible de commencer avec quelques personnes motivées. D'autres viendront peut-être s'ajouter à l'aventure par la suite ?

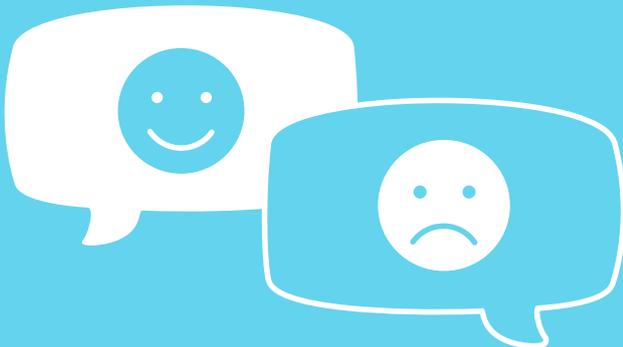


N'hésitez pas à refaire régulièrement appel à tous. De nouveaux habitants ne connaissent peut-être pas encore votre comité ? La Commune d'Ecaussinnes peut vous aider à mettre en place un courrier ou une affiche à apposer dans votre quartier.

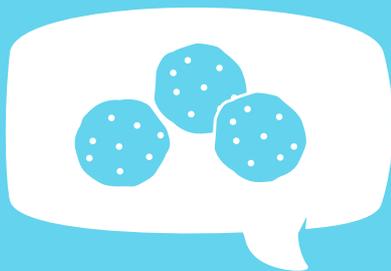
Quelques trucs et astuces pour une réunion réussie



Respectez des **temps de paroles** limités et ne vous interrompez pas mutuellement.



Respectez le **point de vue de chacun**. Dans des dossiers sensibles, il se peut que les riverains ne partagent pas tous le même point de vue selon leur situation personnelle.



N'oubliez pas la **convivialité**. Et si chacun amenait une boisson ou des petites choses à grignoter ?



Effectuez systématiquement un **tour de table** par sujet abordé.



Rédigez un **bref PV** à l'issue de vos réunions et remettez-le à tous les membres (en ce compris les absents). Cela permet de **rester en contact**.

*Nous sommes là pour
vous aider et vous écouter*

**Besoin d'informations supplémentaires
ou d'une aide particulière ?**

Anne Walem

Administration communale d'Ecaussinnes
Participation citoyenne

067 / 49.32.53

anne.walem@ecaussinnes.be



Retrouvez la boîte à outils
complète pour vous aider à créer
votre comité de quartier sur
www.ecaussinnes.be